REGLEMENT INTERIEUR

Dès lors que vous vous inscrivez au Tiger Boxing Club, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l’association pour pouvoir profiter des différents avantages dont disposent tous les adhérents. Le non-respect du règlement autorise le professeur à exclure immédiatement son auteur de l’espace d’entraînement. Le président et son comité se réservent le droit d’exclure du club tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

**1. Les cours**

* 1. Les pratiquants sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l’enceinte du gymnase. Le cours commence par le salut et finit par le salut.
	2. Il est interdit aux adhérents de fouler l’espace d’entraînement en dehors des cours.
	3. Les spectateurs peuvent être autorisés par le professeur pendant le cours. Afin de ne pas perturber le cours, le silence est demandé pendant les séances.
	4. La ponctualité : les pratiquants doivent être en tenue 5 minutes avant chaque cours. En cas de retard, le pratiquant devra attendre l’autorisation d’entrer de la part du professeur. Des retards systématiques et non justifiés autorisent le professeur à refuser l’élève. Un élève peut quitter le cours avant la fin dès lors qui prévient le professeur avant la séance.
	5. Le responsable des permanences est libre du bon déroulement des permanences. Il peut fermer la permanence au bout de 30 minutes si aucun licenciés ne se sont présentés.

**2. La tenue**

2.1 La tenue et les protections sont obligatoires. Il revient au pratiquant de se les procurer dès les premiers cours.

2.2 Accessoires : le protège dents, la coquille, le protège poitrine ( pour les femmes à partir de benjamines ), les gants et les protège tibias sont obligatoires pour les combattants.

2.3 Tous les bijoux ( montres, chaînes, … ) sont interdits pendant la pratique.

**3. L’hygiène**

3-1 Toute personne n’ayant pas une hygiène suffisante sera renvoyée aux vestiaires

3-2 pour les pratiquants pieds nus, les ongles de pieds devront toujours être soigneusement coupés (ongles longs = danger)

3-3 Pour les pratiquants en chaussures se munir de chaussures prévues pour la pratique des arts martiaux et réservés uniquement à cet usage

**4. les vols**

 le club décline toute responsabilité en cas de vol

**5. Administratif**

5-1 Des séances d’essais gratuites sont proposées aux nouveaux futurs adhérents. Durant ces séances, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique du kung fu. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre indication à la pratique non déclarée par le pratiquant. Au moment de l’inscription, le certificat médical est obligatoirement joint au dossier.

5-2 En s’inscrivant et en signant le règlement intérieur du TBC, le pratiquant prend acte en son âme et conscience qu’il s’engage à pratiquer un sport de contact susceptible d’engendrer des blessures.

5-3 Le dossier d’inscription doit contenir : un certificat médical d’aptitude à la pratique du kung fu ou arts martiaux ou sport de combat avec la mention obligatoire « ...avec percussions et transfert d’énergie à l’impact », le règlement intérieur signé, un chèque (ou plusieurs si facilités de paiement) couvrant le montant total, la fiche d’inscription remplie.

5-4 les compétiteurs devront toujours avoir en leur possession un passeport médical et un passeport sportif de la Fédération.

5-5 Toutes les licences doivent être soigneusement conservées

5-6 Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué sauf pour raison d’incapacité médicale avec certificat et cause de déménagement hors Île de France avec justificatif . Le remboursement se fera au prorata des trimestres écoulés.

**6. déplacements en compétition**

 Les déplacements aux manifestations et compétitions sont à la charge des licenciés.

**7.** **autorisation de captation**

 Par la présente, dans le cadre des activités du Tiger Boxing Club, j’autorise le Tiger Boxing Club a me photographier et a me filmer lors des cours de Kung Fu Wushu, lors des compétitions ou actions de convivialités et à ce que ces images soient diffusées sur les supports suivants :

 - Le site internet du TBC

 - Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, etc.**)**

 - La presse écritenationale, régionale et locale (quotidiens, hebdomadaires, mensuels) et orale (radiophonique et télévisuelle) pour illustrer des articles ou des reportages concernant le TBC,

 Rayer cet article si vous ne donner pas votre autorisation.

NOM : A\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Prénom : signature obligatoire